narisme universel. Fonctionnaires électifs, comme fonctionnaires du gouvernement, tous veulent émarger au budget de l'Etat.

Je ne saurais dissimuler que ce vote de notre conseil municipal produit ici le plus fâcheux effet. Les 240,000 fr. en question sont la rente d'une somme de 5 millions qui, de l'avis de tous, seraient mieux employés en réduction des taxes qui pèsent si lourdement sur les pauvres contribuables, qu'à former un pécule individuel qui ne fera que grossir le nombre déjà si grand des aspirans aux fonctions municipales.

## Bulletin économique

### Le traité franco-italien

Rome, 26 décembre.

Le rapport du gouvernement sur le traité de commerce franco italien a été distribués aux députés ; en voici la conclusion :

« Ce que nous venons de dire prouve, » selon nous, que le traité du 6 novembre 1881, entre l'Italie et la France, a » su concilier équitablement les intérêts » et les aspirations des deux pays. Il » n'est pas nécessaire de vous rappeler » que l'équité et la facilité des échanges » avec les autres nations, aident au » maintien de ces rapports, dont l'importance est si grande pour la conservation de la politique de paix et de civilisation, vers laquelle l'Italie tend de toutes » ses forces.

» Vous verrez dans le traité que nous » vous présentons, nous en avons la » confiance, que les négociations ont été » conduites de part et d'autre d'après » les principes d'une juste réciprocité, » dont il est toujours préjudiciable à une » nation de s'écarter.

» Nous vous recommandons, en conséquence de donner à ce traité une » prompte approbation. »

## BULLETIN DU TRAVAIL

### Grève de la Grand'Combe.

Bien que le mouvement décroissant de la grève s'accentue, il ne serait pas exact d'affirmer qu'elle est complètement terminée. Plus de 700 ouvriers sur 4,500 n'ont pas repris le travail et sont bien décidés à maintenir leurs droits jusqu'au dernier moment.

## ROUBAIX-TOURCOING

### et le Nord de la France

Le télégraphe nous a apporté cette nuit une importante nouvelle locale. Le conseil supérieur de l'instruction publique, vient de décider la création d'un lycée pour Roubaix et Tourcoing. Ce lycée sera construit à frais communs par les deux villes, et à égale distance de chacune d'elles.

On avait d'abord songé à créer deux lycées, un pour Roubaix, un autre pour Tourcoing. Le conseil supérieur et les deux municipalités ont fait acte de prudence en renonçant à cette idée.

Le lycée de Roubaix aurait eu cent à cent cinquante élèves, au maximum, internes et externes.

Celui de Tourcoing n'en aurait eu guère que la moitié.

Un seul établissement, placé en définitive dans une situation assez défavorable, entre le collége de Tourcoing et celui de Roubaix, aura peu d'élèves, mais il en aura assez pour que ses créateurs n'aient pas trop l'air d'avoir fait une œuvre absolument inutile.

La nouvelle de cette nuit doit reporter notre attention sur la question d'enseignement, la grosse question à Roubaix, comme partout *en ce moment*.

La laïcisation de toutes les écoles primaires est à l'ordre du jour du Conseil municipal.

On essaiera, cela ne peut faire doute, de priver l'Institution Notre-Dame des Victoires de la jouissance des bâtiments qu'elle occupe et qui appartiennent à la ville. Toutes les bourses de l'enseignement secondaire spécial lui ont été déjà enlevées au profit exclusif de l'Institut Turgot. On va vouloir lui enlever aussi les bourses latines pour les donner au futur lycée.

Ce qu'on veut, en un mot, c'est, peu à peu, priver l'enseignement religieux des ressources du budget communal.

Ce que nous devons vouloir, nous, ce que voudront avec nous les esprits libéraux de tous les partis, c'est que l'argent de tous serve à tous.

Il y a, à l'heure présente, des milliers de pères de famille qui préfèrent confier leurs enfants aux Frères et aux Sœurs de préférence aux laïques.

Leur volonté doit être respectée.

Ils paient leur part d'impôts; ils ont droit, en instruction publique tout comme en police ou en voirie, à leur part de protection.

Deux enseignements sont en présence à Roubaix : l'enseignement par les laïques ; l'enseignement par les prêtres et par les congréganistes.

Ils représentent l'un et l'autre des intérêts respectables.

La ville peut et doit veiller à ce que leur niveau à tous deux, soit aussi élev' que possible, mais elle doit partager impartialement le budget de l'instruction publique entre l'un et l'autre.

Elle a pour se guider dans sa répartition : d'abord, le nombre d'enfants confiés à chaque enseignement, ensuite, les résultats obtenus.

Ce n'est pas la politique qui doit être la dispensatrice des deniers publics, c'est l'Equité. A. R.

**Voici la dépêche que nous avons reçue**

Paris, 26 déc., 10 h. 40 soir.

Le conseil supérieur de l'instruction publique vient de voter l'ouverture d'un lycée qui sera établi à égale distance de Roubaix et de Tourcoing, à frais communs par les municipalités de ces deux villes.

Il a en même temps voté l'établissement de lycées de jeunes filles dans une dizaine de villes, notamment à Grenoble, Bordeaux, Amiens, Le Hâvre et Abbeville.

**Voici le résultat de l'élection des membres du Tribunal de Commerce de Roubaix, du mardi 27 décembre 1881 :**

*Juges*

Majorité légale 161. — Votants 158.

MM. Screpel-Chrétien 151 voix.
Desrousseaux Defrenne 155 »

Il y a lieu à un nouveau scrutin pour le mardi 3 janvier de 9 heures à 11 heures du matin.

*Juges suppléants 2e série*

Majorité légale 161. — Votants 177.

MM. Droulers-Prouvost, 176 voix (élu)
Henry Ternynck, fils, 167 » (élu)

*Juge suppléant 1re série*

Majorité légale 161. — Votants 163.

M. Paul Watine-Baghin, 159 voix.

Un nouveau scrutin aura lieu le mardi 8 janvier de 11 heures du matin à une heure de l'après-midi.

LE RECENSEMENT. — **Commencé depuis le 18 décembre dans le département du Nord, ne paraît pas s'être opéré avec une activité « dévorante. »**

**Ainsi au moment où nous sommes, on ne connaît encore à la préfecture que les résultats de *six* communes, d'une importance secondaire. En moyenne, depuis que les opérations sont, ou doivent être terminées, il arrive deux résultats par jour.**

**Si cela dure, nous serons longtemps à connaître le mouvement de notre population durant les cinq dernières années.**

**Toutefois, pour qu'on ne désespère de rien, ajoutons que l'administration centrale espère pouvoir être en mesure de renseigner le public là-dessus vers le 15 du mois prochain. Espérons !**

**Nous apprenons que la clôture de la chasse aura lieu, dans toute la France, le dimanche 15 janvier prochain au soir.**

NOMINATIONS ET MUTATIONS MILITAIRES — **M. Blandin, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, est nommé vice-président du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. En l'absence du ministre il présidera ce comité; Carle, chef de bataillon au 56e de ligne est nommé lieutenant-colonel du 33e; Camiade, capitaine adjudant-major au 75e est nommé chef de bataillon au 43e; Richalley, capitaine adjudant-major au 22e bataillon de chasseurs, est nommé chef de bataillon au 110e.**

**MM Trémadells lieutenant au 51e est nommé capitaine au 73e de ligne ; Rougeot lieutenant au 128e est nommé capitaine au 127e de ligne ; Condemine sous-lieutenant au 43e est nommé lieutenant au 129e de ligne ; Bertaux sous lieutenant au 43e est nommé lieutenant au 3e de ligne ; Dardenne et Guiton ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées à Dunkerque et à Calais, sont nommés lieutenants de réserve du génie ; Olivier capitaine d'artillerie détaché à Lille est nommé à un emploi de son grade à l'Etat-major général du Ministre de la guerre ; Bernier et Lequieu capitaines au 73e et au 79e permutent entre eux.**

**M. Parent, major au 110e de ligne passe en la même qualité au 58e de même arme; MM. Souriac, capitaine au 2e de ligne, est nommé capitaine-major du 26e régiment territorial d'infanterie ; Causan, sous chef de musique au 73e de ligne a été désigné pour occuper le même emploi à la musique de l'école d'artillerie du 15e corps d'armée à Nimes.**

**M. le général de division l'Hériller, président de la commission de l'habillement et du campement, a été admis dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.**

**Par décision ministérielle en date du 22 octobre, MM. Charles Adrien Noblet, et Victor Louis Despatures sous-lieutenants au 1er rég. territorial sont nommés lieutenants dans le même corps.**

**M. Emile Victor Florin sous-lieutenant est promu lieutenant au 3e régiment territorial.**

**Le jour de Noël, vers 7 heures du matin, la veuve Bomart, de Bourghelles, que son fils recherchait inutilement depuis près d'une heure a été retrouvée au fond du puits de son habitation.**

**Cette femme était âgée de 70 ans et avait depuis quelque temps de fréquents dérangements d'esprits on suppose que c'est dans un de ces moments-là qu'elle se sera précipitée dans le puits ou elle a trouvé la mort.**

**Un camion lourdement chargé de tonneaux et de caisses de produits chimiques appartenant, nous dit-on, à M. S..., s'est effondré ce matin vers 10 heures 1/2 en pleine route, un peu au-dessus du Pont-de-Croix. Comme les débris de la voiture se trouvaient sur les rails des tramways, il en est résulté pour les cars une interruption de service d'une demi-heure environ. Pas d'autre accident.**

**Un malheureux accident :**

**Dimanche, vers 8 heures du soir, un contre-maître nommé Augustin Houzet, âgé de 41 ans, demeurant à l'Epinette, (Tourcoing), en suivant le sentier du *Pré de la Baille*, a glissé. Il a fait une chûte qui a déterminé une fracture à la jambe gauche.**

**M. le docteur Dewyn lui a donné les premiers soins.**

**On a amené cette nuit, à la prison municipale de Tourcoing, Guillaume Vandenpol, âgé de 45 ans, terrassier, né à Courtrai.**

**Il est frappé d'un arrêté d'expulsion.**

**Dans une réunion tenue à Dunkerque, les Sauveteurs du Nord de la subdivision de cet arrondissement, ont fait une quête au profit des orphelins de Boulogne, qui a produit une somme de cinquante-six francs.**

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'HORTICULTURE. — La prochaine assemblée générale de la Société Régionale d'Horticulture, aura lieu au Conservatoire de musique, place du Concert, à Lille, le dimanche 8 janvier 1882, à 4 heures précises du soir.

M. Duponchelle, professeur d'histoire naturelle au Lycée de Lille, fera une conférence sur : *La vie des plantes*.

A la fin de la séance, une tombola gratuite, composée de plantes de choix, sera tirée au profit des membres présents seulement.

POLICE SANITAIRE. — M. F. Vittu, vétérinaire-inspecteur principal de la salubrité, vient de faire la communication suivante au Comice agricole de Lille :

« En présence des déclarations faites à la Chambre des députés par M. Caze, sous secrétaire d'Etat, dans la séance du 14 décembre, et à la députation du Comice agricole de Lille, le lundi 19 par M. Devès, ministre de l'agriculture, concernant l'interprétation de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, pour ce qui est relatif à l'indemnité des animaux abattus pour cause de péripneumonie contagieuse, ou morts par suite d'inoculation, depuis la promulgation de ladite loi, jusqu'à la publication de la circulaire ministérielle du 3 décembre, nous croyons être utile aux membres du Comice et aux cultivateurs qui ont eu leurs étables atteintes par la maladie, d'indiquer la marche que nous estimons qu'ils ont à suivre pour obtenir l'indemnité.

» Ils doivent dans le *plus bref délai* :

» 1° Adresser à M. le ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire de M. le Préfet, et sur papier timbré, une demande d'indemnite avec détail complet des pertes subies. Etablir la valeur des animaux avant la maladie et les produits retirés de leurs dépouilles;

» 2° Y joindre un certificat du maire attestant que les animaux abattus étaient en France depuis trois mois au moins;

» 3° Un certificat du maire attestant que le demandeur a fait la déclaration légale aussitôt l'apparition de la maladie;

» 4° Un certificat, visé par le maire, d'un vétérinaire, attestant qu'après avoir constaté, à telle date, la péripneumonie contagieuse sur le ou les animaux, ils ont été abattus à telle date, selon l'avis qu'il avait émis; ou que ceux inoculés après apparition de la maladie sur leur cohabitant, sont morts des suites de l'inoculation pratiquée également selon son avis.

» Enfin, un certificat du vétérinaire, visé par le Maire, de l'estimation détaillée des animaux abattus ou morts, et de l'importance des produits qu'on a retirés ou (si la viande a été conservée par le demandeur) qu'on aurait pu en retirer. Dans le cas où le juge de paix serait disposé à viser ce dernier certificat, ce serait une garantie supplémentaire.

» Si nous avons abordé cette question, c'est que des renseignements nous ont déjà été demandés et qu'en outre elle nous semble avoir une grande valeur pratique, car les pièces réglementaires, à fournir par les cultivateurs qui se trouvent dans la situation qui nous occupe, ne sont pas encore indiquées par les circulaires officielles. Mais il y a lieu de penser que les documents ci-dessus mentionnés seront trouvés suffisants. Et qu'en tout cas, ils serviront de base à l'instruction réglementaire qui pourrait être ordonnée.

» Il importe que tous les cultivateurs, qui ont des droits à faire vouloir, produisent sans retard leurs réclamations ; car les justifications à donner perdraient de leur caractère probant si elles s'éloignaient par trop de l'époque où les faits se sont passés.

» Il importe aussi, enfin, que MM. les Maires, qui ont reçu des déclarations, appellent l'attention de leurs administrés, sur la nécessité de formuler, dans le plus bref délai, des demandes motivées avec justification à l'appui. »

Si nous en croyons un de nos confrères de Lille, la dernière séance du conseil municipal du chef-lieu aurait été très orageuse. Voici d'ailleurs la question posée par notre confrère :

Est-il vrai que M. Charles, membre du conseil municipal, aurait, en pleine séance, souffleté M. Wyseur, que ce dernier aurait voulu donner sa démission, qu'il n'a retirée qu'en présence du blâme énergique infligé par toute la commission hospitalière à M. Charles, dont la démission a été acceptée?

**Dans sa séance du 26 décembre 1881, le conseil de guerre de Lille a prononcé les condamnations suivantes :**

**Mathieu, François, soldat au 84e de ligne, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de prison.**

**Fleury, Charles, Alphonse, soldat au 84e de ligne, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de travaux publics.**

**Dieudonné, François, caporal au 33e de ligne, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de prison.**

**Ont été expulsés hier, du territoire français: Léonie Croynette, Jean-Baptiste Dopré, Florian Delaby, Joseph Frisé, Auguste Mathieu, Louis Vanhove.**

## Tribunal de Commerce de Tourcoing

### ÉLECTIONS DU 29 DÉCEMBRE 1881

*Aux fonctions de président*

M. FRANÇOIS MASUREL, juge titulaire, sortant d'exercice.

*Aux fonctions de juges titulaires*

M. LESAFFRE-LEMAITRE ; M. MAHIEU-LORTHIOIT, juges suppléants, sortant d'exercice.

*Aux fonctions de juges suppléants*

M. JULES DESURMONT, négociant ; M. LOUIS DUPREZ-LEPERS, filateur de lin.

### La Conférence de M. de Lanessan à l'Hippodrome

Profitant de la fête de Noël, le *Cercle républicain* de Lille avait organisé une conférence, à laquelle se sont rendues un certain nombre de personnes. M. de Lanessan n'a pas hésité à dire que le jour de cette conférence avait été prémédité et que c'était bien là une protestation anti-religieuse.

M. de Lanessan a soutenu la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, thèse soutenable jusqu'à un certain point en principe ; mais il a totalement oublié de parler des conditions essentielles dans lesquelles pouvait s'opérer cette séparation.

Pendant toute la durée du moyen-âge, c'est le clergé qui a eu le monopole des nombreuses institutions de bienfaisance, et il faut la mauvaise foi des libres penseurs actuels pour ne pas reconnaître à quel saint usage ont été affectés ces biens contre lesquels il est de bon goût de protester.

Les maigres annuités payées aujourd'hui au clergé ne sont qu'une très faible compensation des biens qui lui ont été arrachés en 93 par la violence.

M. de Lanessan ne veut pas voir les services rendus, depuis l'origine du christianisme, par le clergé qui, de tout temps, a protégé la faiblesse contre la force et aidé, de l'aveu même de M. Guizot (un protestant), au développement de la civilisation européenne.

Laissons l'orateur recriminer à son aise contre les abus du confessionnal et souhaitons que les générations nouvelles de jeunes filles, élevées à l'école de la libre-pensée, nous forment des mères de famille supérieures à la *mère chrétienne*.

A vrai dire, nous le souhaitons sans l'espérer

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 26 décembre*

Une affaire de vol domestique avait amené devant le tribunal correctionnel de Lille, une servante nommée Sophie Vanverts.

Mme D..., qui se plaignait d'avoir été volée par sa servante, est affligée d'une surdité comme on en voit peu.

Cette particularité a été, pour le public de la police correctionnelle, la source d'un moment de gaîté...

L'inculpée avait avoué sa culpabilité à M. le commissaire de police. A l'audience elle se rétracte. Elle n'a avoué dit-elle, que forcée de le faire, par ce magistrat qui fait paraît-il, parler les inculpés malgré eux, ce qui est bien déjà un talent précieux dans l'espèce.

Lorsque la plaignante eut fini par comprendre que son ancienne servante niait tout, elle s'approcha d'elle à la barre et la secouant violemment par le bras : « Il faut que tu ailes un *fier toupet*, lui dit la respectable Mme D..., pour oser nier tout cela.

M. le Président met fin à cette argumentation trop *frappante*, en condamnant Sophie Vanverts à 3 mois de prison.

— Combien? demande la plaignante.

Et quand l'huissier le lui a fait comprendre moitié par signes, moitié par paroles, la digne dame se retire à demi-satisfaite. Suivant elle, les mensonges de la condamnée auraient dû aussi entrer en signe de compte.

— VALENCIENNES. — Le scrutin pour l'élection de juges au tribunal de commerce de Valenciennes n'a pas donné de résultats.

Sur 1631 électeurs inscrits, 72 seulement ont pris part au vote.

— SAINT-POL. — Dans une réunion tenue hier à St-Pol, MM. Huguet, Demiautte et Boucher-Cendart ont été proclamés candidats de gauche au Sénat pour le département du Pas-de-Calais.

— BOURGHELLES. — On a retiré d'un puits le cadavre de la veuve Bonnet, âgée de 71 ans. Depuis quelque temps, cette femme était atteinte d'aliénation mentale. On suppose que c'est dans un accès qu'elle s'est donné la mort.

— NOUVION. — Une chasse a courre vient d'avoir lieu au Nouvion. A cette chasse assistaient quatre princes de la maison d'Orléans : le duc d'Aumale, le duc de Joinville, le comte de Paris, le duc de Chartres et un grand nombre d'autres chasseurs représentant les meilleures familles de la région.

Le premier jour de la chasse, c'est-à-dire lundi, il a été tué 35 chevreuils et un sanglier.

— TRAZEGNIES. — Les brouillards de samedi matin ont jeté un grand trouble dans le service des chemins de fer.

La généralité des trains au départ et à l'arrivée ont subi des retards.

Deux trains, l'un de marchandises, l'autre de voyageurs, se sont pris en écharpe, samedi, à la bifurcation d'entrée de la gare de Trazegnies, vers Luttre.

D'après les premiers renseignements qui nous parviennent au sujet de cet accident, plusieurs vogayeurs seraient blessés, et le fourgon de tête, ainsi qu'une voiture du train dans lequel ils se trouvaient, seraient entrés l'un dans l'autre.

Cet accident paraît devoir être attribué à l'intensité du brouillard.

L'enfant et la mère sont en bonne santé; on espère garder l'enfant vivant.

— VLAMERTINGHE. — On assure que dans une commune des Flandres, à Vlamertinghe, est né un enfant du sexe féminin, ayant deux têtes, dont toutes les parties, les quatre oreilles, les deux nez et les deux bouches sont très bien conformées. Une tête est cependant un peu plus grosse que l'autre.

— WILLANPUIS. — Le cadavre d'une pauvre hère de cette commune a été trouvé il y a trois jours, par deux voyageurs, sur la grand'route de Tournai à Mons. On croit qu'il est mort de faim et de froid.

## Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 décem. — Auguste Larose, rue de Monveaux, cour Frère. — Fernand Lesur, rue St Maurice, 39. — Edmond Vanmullem, rue d'Alma, 25. — Charles Baert, rue Bernard, 10, cour Mourman — Catherine Fournier, rue Turget, 4, cour Hus. — Amand Platteau, rue du Fontenoy, 186. — Ferdinand Vermeulen, rue de Béthune, 1. — Jeanne Coucke, rue des Filatures, 18. — Amélie Monsy, rue Lacroix, 39. — Désirée Lecoutre, rue de Naples, maisons Marcq. — Palmyre Dessein, rue de la Perche, impasse du Sud, 18. — Victor Liagre, rue des Parvenus, maisons Petitberghien. — Noël Clarebout, rue de l'Epeule, fort Lefebvre. — Jules Devos, rue des Charpentiers, cour Paulus, 6. — Palmyre Deruyter, rue de Jemmappes, cour Cruybeck, 12.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 décemb. — Rosalie Dubucquoi, 60 ans, servante, rue Darbo maisons Beucq. — Eugénie Delcroix, 20 ans, éplucheuse, Hôtel-Dieu. — Florentin Baes, 72 ans, tisserand, rue de France, 43.

## Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 décem. — Philoméne Dhalluin, vieille Place. — Du 19. — Jean-Baptiste Desmarchelier, vieille Place. — Celina Millescamps, Cretinier. — Du 21 — Jean Soete, petit Paris. — Victor Millecamps, Saint-Liévin. — Louis Debuigne, Marlière. — Du 22. — Blanche Farvacque, Gauquier. — Du 23. — Louis Dhulst, Place. — Du 24 — Angèle Losfeld, Cretinier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 décemb. — Louis Carrette, 73 ans, 6 mois, tisserand, Beaulieu. — Du 19. — Pierre Vlieghe, 72 ans, 2 mois, sans profession, Hospice. — Du 20. — Alphonse Prut, 6 semaines, Cretinier. Du 21. — Félicule Durieu, 22 ans, 3 mois, ménagère, Place. — Du 22. — Prosper Merchier, 5 mois, Laboureur. — Du 23. — Martial Duprez, 75 ans, 10 mois, sans profession, Hospice.

MARIAGE du 19. — Victor Delval, 33 ans, contre maître de pannerie, et Appoline Henneau 17 ans, sans profession.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 18 DÉCEMB. — Emile Delepière, 25 ans, marchand de lait, et Adèle Henno, 21 ans, sans profession. — Célestin Delmotte, 22 ans, apprêteur, et Marie Petit, 21 ans, bobineuse — Henri Carbon, 25 ans, tisserand, et Marie Werwaerde, 22 ans, tisserande. — Désiré Bulteau, 29 ans, directeur de tissage et Marie Leman, 34 ans, sans profession

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 29 décembre 1881, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Madame Prospérine Dominica DARRIGOL, veuve de Monsieur Louis EECKMAN, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1881, dans sa soixante-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Reine WINCQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, dans sa 85e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## Belgique

MARCHOVE. — Il y a quelques jours, vers 5 heures du soir, trois religieuses du couvent de Cortemarck, qui enseignent pendant la journée à l'école de Marchove, retournant le soir à la maison-mère, furent accostées en route par des gueux qui, aussitôt qu'ils aperçurent les sœurs, proférèrent les menaces les plus sauvages, les insultes les plus odieuses à l'adresse de cette « vermine ». Deux des religieuses s'enfuirent précipitamment et parvinrent à gagner une habitation voisine ; la troisième, moins heureuse, fut rejointe par les forcenés, qui empoignèrent la pauvre religieuse. Elle reçut, en plein visage, un coup de poing si violent qu'elle tomba la face contre terre. Sur ce, les très valeureux agresseurs disparurent au plus vite.

— AUTREPPE ORMIGNIES. — Un violent incendie a éclaté, mercredi, à la ferme de la Petite-Rosière, à Autreppe-Ormignies, appartenant à M. du Roy de Blicquy.

Les dégâts sont estimés à plus de 20,000 fr. Il y a assurance.

— ANVERS. — *Grande exposition de pigeons voyageurs au local de la Bourse.* — Malgré le temps affreux qu'il faisait vendredi matin, cette exposition colossale a réussi au-delà de toute espérance. Les amateurs colombophiles de la ville et de la banlieue, à de rares exceptions près, avaient avec empressement répondu à l'appel des directions des deux fédérations pigeonnières.

Plus de 1,700 pigeons voyageurs et de volière se trouvaient exposés dans le vaste local de la Bourse; jamais, de mémoire de connaisseur, il n'a été donné de voir réunis tant et de si beaux types de ces intéressants voyageurs, qui à peine mis en liberté dans des contrées lointaines reprennent courageusement, à travers les airs, le chemin du colombier natal. On nous a montré plusieurs pigeons ayant participé à la portée de Rome, d'autres sont sortis vainqueurs d'un concours de St-Sébastien (Espagne) etc., etc.

L'exposition présentait le coup d'œil le plus intéressant ; un nombreux public n'a cessé, de onze à trois heures, de remplir le local de la Bourse. On dit que beaucoup d'amateurs de l'intérieur et même de l'étranger, sont venus admirer cette exhibition sans précédent dans les annales colombophiles, et que tous se sont déclarés enchantés.

## FAITS DIVERS

— On annonce la mort de M. Sallard, député de Provins. M. Sallard, qui habitait à Paris, a succombé, dans la nuit du 25 au 26 décembre, à une attaque de goutte.

— La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée nous fait savoir que lundi matin, 26, à 8 heures et demie, un train de voyageurs se dirigeant vers Paris a tamponné, dans la gare de Corbeil, une machine et des wagons en manœuvre.

Trois voyageurs ont été légèrement contusionnés et ont continué leur route.

Le mécanicien, le conducteur-chef et l'horloger de la Compagnie ont reçu des contusions sans gravité.

— Le *Messager du gouvernement* de Saint-Pétersbourg, publie un ukase, ordonnant que les 23 criminels politiques qui ont été arrêtés dernièrement et que l'autorité considère comme des chefs ou des membres influents du parti terroriste, seront jugés tous ensemble dans une séance spéciale du Sénat, qui s'adjoindra, en cette circonstance, des représentants des classes.

— SAUVAGERIE LIBRE-PENSEUSE. — *L'Union* emprunte à *l'Union de Bretagne* la relation suivante d'une sauvage agression contre une pauvre religieuse :

Bonnemain, 20 déc 1881.

Sommes-nous en France ou bien en Cafrerie? L'acte d'ignoble sauvagerie qui vient de se passer ici, en plein jour, à trois heures de l'après-midi, sur la grande route de Dol à Combourg, rend la question plausible.

Une humble religieuse qui passe sa vie à porter les soins aux malades, dans nos villages, se rendait à sa charitable et journalière besogne. Elle allait quitter la grande route, pour prendre un chemin détourné conduisant à l'habitation où sa charité l'appelait, quand une voiture venant en face d'elle et se dirigeant de Dol vers Combourg la croise et s'arrête. Deux hommes l'occupaient.

L'un d'eux, paraissant âgé d'une trentaine d'années, bien mis et enveloppé d'un ulster moelleux, descend, s'avance vers la Sœur et lui demande brusquement :

— Quelle heure est-il?

— Je ne sais, répondit-elle intimidée, je n'ai pas de montre.

— C'est étonnant, riposta l'homme en ricanant, car tout ce que vous êtes de nonnes et de calotins vous ne manquez de rien.

En disant ces mots, le misérable s'élance sur la pauvre religieuse, la saisit à la gorge, enfonce une ignoble main dans sa poitrine et la pousse à l'entrée du petit chemin, contre un talus où il la tient à demi-étranglée et meurtrie, le temps de lui vomir au visage tout ce qu'une bouche impie peut contenir de blasphèmes et d'imprécations.

— **Que ne puis-je tenir la dernière**, dit-il, en lui écrasant la poitrine! — Et voyant qu'elle essaie de crier, il ajoute : Si vous criez, je vous brise la tête avec mon révolver.

Le chien d'une ferme voisine arrive en aboyant. Alors craignant sans doute d'être surpris, le misérable lâche sa victime et la laisse grièvement blessée, les vêtements déchirés et la poitrine labourée par ses doigts ignobles. Puis il remonte dans sa voiture, gardée sur la route par son complice, et ils disparaissent.

Ceci s'est passé hier à 200 mètres de mon habitation, où ma femme et moi nous recueillions, quelques instants après la pauvre Sœur, à moitié morte de souffrances et de frayeur...

Voulez-vous maintenant savoir le passé de l'humble fille victime de ce lâche attentat? en deux mots, le voici. — Dans la néfaste guerre de 1870-71, elle a volontairement quitté l'école du village pour se faire ambulancière à Saint-Cyr et à Versailles. — Son ambulance tombe aux mains de l'ennemi; elle reste à soigner ses blessés français.

L'un guérit et cherche à s'évader ; elle lui prête des habits et favorise sa fuite. — Les Prussiens la mettent en prison, puis l'attachent pour être fusillée. — Enfin, en considération des soins qu'elle avait aussi donnés aux blessés ennemis, le prince de Bismarck, prévenu, lui fait grâce, et, dans l'émotion que lui inspire le courage qu'elle a montré dans cette épreuve, il lui tend la main. — La Sœur le remercie et le prie de ne pas lui en vouloir si son patriotisme ne lui permet pas de mettre sa main dans la main d'un ennemi de la France.

C'est cette sœur-là qu'un Français a voulu étrangler hier. Avais-je raison de demander : Sommes-nous en Cafrerie? — J. Jardin-Macé.

— On lit dans l'*Alsacien-Lorrain* :

Un de nos compatriotes, le sieur Louis G., est un ancien sergent aux tirailleurs algériens, qui a fait ses preuves en Afrique, et dans la funeste guerre de 1870. Rentré à Strasbourg, il a pris le modeste emploi de cocher de citadine.

Or, il y a quelques mois, notre brave conduisait des officiers allemands. Il les entendit déblatérer contre l'armée française. Se retournant sur son siége et leur faisant connaître sa qualité, il les pria de ne pas continuer. Ceux-ci n'en tinrent pas compte. Alors, s'adressant à l'un d'eux qui était officier supérieur, il lui dit que s'il portait encore son uniforme français, il ne craindrait pas de se mesurer avec lui.

Quelques heures après, l'officier lit remettre sa carte au citadinier.

Le lendemain, un duel avait lieu à l'Orangerie, et l'officier, qui n'était autre qu'un prince de H..., tombait si grièvement blessé, qu'il est mort deux jours plus tard.

L'affaire n'a pas été ébruitée ; aucune poursuite n'a été dirigée contre le courageux citadinier. La police s'est bornée à lui retirer son permis de conducteur.

Nous savons que d'honorables personnes s'occupent à faire venir Louis G... en France et à lui trouver une place pour le faire vivre, lui, sa femme et ses enfants.

— Il existe à Bollène, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orange, un ancien tambour qui a fait toutes les guerres du premier empire. Cet homme, dont les facultés intellectuelles n'ont subi aucune atteinte des années, est dans sa 102e année.

— Dernièrement une veuve, Mme Stordeur, était trouvée assassinée dans son domicile, rue de Charenton, et après les plus actives recherches l'assassin, un nommé Bistor, était arrêté à Creil avec sa maîtresse.

Dans la confrontation qui a lieu, jeudi dernier, au domicile de la veuve Stordeur, Bistor a fait preuve d'un cynisme révoltant. Mis en présence de Charles Delafoy, petit-fils de la victime dont il avait pris le nom, il lui a tendu la main en souriant :

— Eh bien! Charles, lui a-t-il dit, maintenant que je t'ai fait hériter de la vieille, j'espère bien que tu vas me donner des rentes.

Du reste, a-t-il ajouté, quand j'ai commis mon crime, je savais à quoi je m'exposais si j'étais pincé : vingt ans de travaux forcés, voilà tout. Je suis sûr que le « père Grévy » (sic) me fera grâce, comme il l'a déjà fait pour Gilles et Abadie. J'irai à la Nouvelle et j'écrirai un deuxième volume sur les déportés, pour faire suite au premier.

Du reste, pour donner une idée du cynisme de Bistor, qu'il suffise de savoir que le dimanche 10 décembre, le lendemain de l'assassinat de Mme Stordeur, alors que la police découvrait le cadavre de celle-ci, l'assassin et la fille Perrin passèrent leur soirée au Concert-Parisien, rue de Lyon, à deux pas du théâtre du crime

— LA GARDE NATIONALE DE SAINT-MARIN. — La république de Saint-Marin vient d'équiper à neuf sa garde nationale, composée de soixante hommes. Le roi Humbert a contribué à l'armement de ces braves ; il a fait cadeau à la petite république de 60 fusils Vetterli.

— BALEINES COUPÉES EN DEUX PAR UN NAVIRE. — Le steamer *Newport*, de la « New York and Cuba Steamship Company » a rencontré lors de son voyage dans le Sud, une bande innombrable de baleines.

Il était environ huit heures du matin, la mer était calme et le soleil brillait radieux, tous les passagers étaient sur le pont et jouissaient de la belle matinée, quand le steamer, marchant à raison de quinze nœuds à l'heure se trouva tout à coup au milieu d'un véritable banc de baleines s'ébattant à la surface.

Le capitaine John P. Sundberg, qui se promenait sur la passerelle, estime qu'il devait y en avoir plusieurs milliers, s'étendant sur un parcours de vingt milles de longueur et un demi-mille de largeur. La plupart de ces monstres marins mesuraient de 60 à 70 pieds de longueur.

Au moment où le capitaine admirait à l'aide d'une longue-vue cet étrange spectacle, une énorme baleine vint à passer à l'avant du steamer, qui la coupa littéralement en deux.

Le choc avait été si violent que les passagers sur le pont faillirent être renversés. En même temps, l'on pouvait voir d'un côté, la tête du monstre, d'où jaillissaient deux colonnes d'eau tandis que le reste du corps apparaissait du côté opposé. La mer était rouge de sang tout autour du navire.

La secousse avait causé quelque dérangement dans la machine, qui fut bientôt réparée, et l'on s'estima heureux de n'avoir pas éprouvé de sérieuse avarie. Mais à peine l'équipage et les passagers étaient-ils remis de leur première émotion, lorsqu'une seconde baleine se présenta en travers de la marche du steamer, et eut le même sort que la première, c'est-à-dire qu'elle fut en quelque sorte sciée par le milieu du corps.

Le monstre, en se débattant, avait passé sous la quille et touché l'hélice, qui faillit être, emportée par le choc. Heureusement en en fut encore cette fois quitte pour la peur. Mais le capitaine jugea prudent de virer de bord et de s'éloigner le plus rapidement possible de ce dangereux voisinage d'un banc de baleines.

— Hospitalité, bien entendue, mais pas tout à fait écosssaise !

Un ami de Rossini se présente un soir chez l'illustre maestro et le trouve fumant un cigare dans son salon.

— Oh! cher maître, fait ce visiteur en tirant, avec entrain, un cigare de sa

---

l'avenir de sa demoiselle de compagnie ; qu'elle lui avait confié, à titre de dépôt, un paquet scellé contenant en valeurs mobilières au porteur une petite dot qu'elle avait prélevée sur ses économies. Le tout ne devait être remis à Mlle Navah que le jour de la signature de son contrat de mariage, avec une lettre destinée à triompher des repugnances ou des scrupules qui pourraient peut-être se produire à cette occasion.

Le notaire ajouta que Mlle Navah ignorait absolument le legs rétrospectif qui la concernait, comme aussi la condition qui y était attachée ; que cependant ma mère l'avait prié de s'occuper de son établissement. Mais elle avait en même temps laissé entendre qu'elle préférait que sa demoiselle de compagnie ne se mariât pas de son vivant. La maladie expliquait fort bien cette restriction, car le départ de Mlle Navah l'aurait privée de soins affectueux auxquels elle attachait le plus grand prix et qui lui était malheureusement indispensables. Donc le notaire avait cru bien faire en ajournant ses recherches.

Aujourd'hui, la situation étant changée il estimait que le moment était venu de reprendre cette question, qu'il lui avait répugné de traiter en dehors de moi. Enfin il ajouta qu'il était en mesure de signaler un candidat.

Je l'aurais volontiers embrassé quand il eut achevé son discours, tant j'étais enchanté de voir partagée par un homme de son âge et de son expérience la responsabilité dont j'étais chargé. C'est qu'une difficulté m'embarrassait surtout. Ce n'était pas de doter Navah ; grâces au ciel, je suis riche ; mon intention avait toujours été de lui offrir un souv